

budget de recherche, nous nous ferons un plaisir de vous les remettre à la machine à écrire.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Si vous pouvez vous rendre à mon bureau, je vous prêterai une machine à écrire.

Des voix: Oh, oh!

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je voudrais remercier dès le départ certains de mes collègues, notamment le député de Bonavista—Trinity—Conception, le critique des questions d'énergie et député d'Edmonton—Est, et les fonctionnaires qui ont travaillé à l'élaboration de cette mesure législative et ont permis qu'elle arrive aujourd'hui à l'étape où nous en sommes. J'espère que nous parviendrons à l'étape de la troisième lecture à la fin de la semaine.

J'aborderai deux aspects. J'ai travaillé à ce dossier pendant de nombreux mois. J'ai été à Terre-Neuve il y a une dizaine de jours pour me rendre compte sur place à quel point il était important pour les Terre-Neuviens et les Canadiens de l'Est, et je peux dire que ce projet de loi aura probablement été le plus important de ma vie de parlementaire.

Ce sera sans doute un des meilleurs projets de loi jamais présentés. Il favorisera le développement économique non seulement à Terre-Neuve, mais dans tout le Canada. Je tiens à dire que c'est un grand honneur pour moi que d'avoir participé à son élaboration et je remercie encore une fois mes collègues pour l'excellent travail qu'ils ont fait.

Le député qui a pris la parole avant moi au sujet de cet amendement a parlé du travail et de sa répartition dans tout le Canada. Je suis tout à fait d'accord. Après mon discours, je voudrais faire parvenir à mon collègue une copie de ce communiqué en date du 14 novembre pour qu'il sache exactement de quoi il retourne. Le communiqué s'intitule: «Le Groupe MIL prévoit jouer un rôle clé dans les projets extracôtiers canadiens» et on y lit entre autre:

Montréal (Québec)—À titre de fabricant le plus expérimenté de structures extracôtiers du Canada, le Groupe MIL se réjouit de l'annonce de la mise en oeuvre du projet d'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia à Terre-Neuve et de celui du champ Cohasset/Panuke en Nouvelle-Écosse. Robert Tessier, président et chef de la direction du Groupe MIL, a déclaré: «Le Groupe MIL travaille de très près avec l'industrie extracôtier internationale depuis plus de dix ans. Je suis persuadé qu'il pourra obtenir sa large part des contrats liés aux projets en question».

Initiatives ministérielles

Le communiqué se poursuit, mais je n'en citerai que des passages parce que j'estime qu'il est important que tous les députés et tous les Canadiens comprennent que c'est un projet qui ne profitera pas seulement à Terre-Neuve. C'est un projet qui profitera à tout le Canada.

Le communiqué conclut:

Selon les projections du Groupe MIL, les projets Hibernia et Cohasset/Panuke créeront plus de deux millions d'heures-hommes de travail dont pourraient profiter le Groupe MIL et ses associés au cours des prochaines années.

Pour les habitants de la province de Québec qui joueront un rôle clé dans ces projets, les retombées sont évaluées à un milliard de dollars, selon le communiqué.

Monsieur le Président, comme vous pouvez le constater d'après ce projet de loi, le gouvernement du Canada, le premier ministre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le consortium ont fait de leur mieux pour garantir que tous les Canadiens puissent profiter pleinement du projet, directement et indirectement.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je suppose que nous en sommes rendus à l'amendement proposé par le député du Bloc québécois, le député de Richelieu, l'un des nouveaux venus.

Je voudrais préciser deux choses. Je n'avais pas l'intention de dire quoi que ce soit au cours de ce débat, mais je peux voir où les députés veulent en venir et les motions qu'ils entendent présenter, afin de retarder l'adoption de ce projet de loi.

Monsieur le Président, vous remarquerez que lors de la présentation de cette motion, le député n'a cessé de parler de travaux à certains endroits dans une province, soit le Québec. Il n'a cessé de parler du Québec et de répéter que cette motion avait pour but de préciser que le Québec ne profitait pas suffisamment de l'entente en question. C'est là le seul objectif de cette motion.

Il y aura bien d'autres motions de ce genre. Nous allons jour après jour être saisis d'une motion présentée par ces députés qui affirment qu'une partie de ce pays. . .

M. Lapierre: Non. Le Canada.

M. Baker: Relisez les mots qu'il a employés, monsieur le Président. Chaque fois qu'il était question d'emploi, on se reportait à une entreprise en particulier ou à une ville donnée. Mettons les choses au point. Terre-Neuve est la province la plus pauvre du pays. Nous avons déjà adopté une loi qui établit les avantages qu'on retirera du projet Hibernia. Et qui va profiter de cette entente, monsieur le Président? Savez-vous, monsieur le Président, qu'en vertu de cet accord, à l'heure actuelle, aucune usine pétro-